

Les pros de la pêche au filet disent qu'ils respecteront l'interdiction dans le port de Bayonne. Mais cela négocie aussi pour qu'ils cèdent leurs droits de pêche pour tout l'estuaire de l'Adour !

Selon les deux dernières décisions de la justice administrative, tombées en 2019 à Pau et Bordeaux, la pêche au filet dans le port de Bayonne, ciblant en particulier le saumon, est interdite. Voilà qui semble clair et qui devait régler le vieux conflit qui oppose professionnels (qui travaillent dans l'estuaire) et amateurs (bien souvent béarnais). « Il n'y a plus rien à dire. Pêcher au filet le saumon est illégal » rappelait ce mardi Michel Rodès de la Sepanso 64, l'une des associations à avoir obtenu ce jugement. Mais ce n'est pas si simple en réalité. Car l'Etat, à qui les tribunaux

demandent d'appliquer la décision, paraît encore... noyer le poisson. Comme nous l'écrivions le 24 janvier, on navigue dans cette histoire entre le respect de deux codes.

Celui des transports d'abord, avec le règlement du port qui pourrait être modifié. Ici, c'est la Région qui fait autorité et qui a demandé il y a quelques semaines l'avis de la capitainerie. Celle-ci a répondu que ce n'était pas dangereux pour la sécurité des navires que des pêcheurs pratiquent leur profession dans le port. Le Conseil portuaire tenait donc prêt une sorte d'amendement afin de leur permettre des prises.

Seulement, sur ce point, le président Alain Rousset, qui devait signer un arrêté, n'a pas donné suite. « Le président voulait que les parties prenantes arrivent à un compromis sur l'activité de pêche pro sur le saumon. Chose qui n'est pas arrivée. Donc il n'y aura pas de signature » nous confirmait-on ce lundi du côté de Bordeaux. Comprendre que le règlement ne sera donc pas modifié pour l'instant, au grand dam des professionnels.

Se payer une paix environnementale

« C'est une décision politique » regrettait encore ce mardi Serge Larzabal, président du Comité interdépartemental des pêches maritimes et des élevages marins (64 et 40). « La première fois que je vois ça, alors que l'Etat, la Dreal, le Cogepomi (Comité de gestion des poissons migrateurs) réaffirment qu'il n'y a aucun problème biologique, de ressources en saumon » insiste Serge Larzabal.

Ce dernier nous confirmait cependant ce mardi que les 17 pêcheurs professionnels de l'Adour respecteront l'interdiction dans le port à partir de ce week-end d'ouverture (*lire ci-contre*). Ils pourront continuer à naviguer et pêcher plus loin, en mer ou sur le fleuve. Mais pour combien de temps encore, s'interroge-t-on aujourd'hui.

En effet, selon nos informations, la Région, avec les pros et les associations béarnaises, travaille plutôt une autre stratégie pour régler ce casse-tête. La collectivité regarde actuellement si elle peut racheter les droits de pêche aux professionnels. Comme pour se payer une paix sociale, ou plutôt environnementale dans le cas présent. « Cela s'est déjà fait par le passé. Cette fois, ce serait définitif » relève le président de la fédération départementale de pêche André Dartau, aussi à la manœuvre dans les négociations.

On se souvient en effet qu'au milieu des années 90 le North Atlantic Salmon Fund avait réussi à racheter des droits de pêche sur des zones très symboliques comme le Fairway.



Le 30 mai 2019, des élus et des pêcheurs de loisir, essentiellement béarnais, avaient manifesté à Bayonne contre les captures de saumons au filet dans l'estuaire de l'Adour. © CP

+

ZOOM

« La recherche d'un compromis serait une forfaiture »

Lors de sa dernière assemblée générale à Sauveterre, l'association Salmo Tierra-Salva Tierra, qui est aussi en pointe avec d'autres contre la pêche au saumon dans le port de Bayonne, n'a pas manqué de revenir sur ce sujet polémique. Le président Antoine Domenech a d'abord rappelé les « deux victoires » devant les tribunaux administratifs de Pau et Bordeaux, « qui de facto et à ce jour interdisent la pêche professionnelle dans le port de Bayonne ». Las, le dirigeant déplorait aussi « les oppositions qui s'agitent en coulisses à la recherche d'un statu quo, et jusque dans nos rangs, pour légitimer un deal foireux ». Pour Domenech, c'est clair : « La recherche d'un compromis après la chose jugée, sur le partage de la ressource, serait une forfaiture ». Ce compromis, c'est le préfet qui l'envisageait encore fin janvier dans nos colonnes. L'Etat, qui était aussi dans l'attente de l'évaluation de la ressource par le Cogepomi. Mais là encore le président de Salmo Tierra-Salva Tierra a la dent dure sur ce comité et sa « prétendue expertise », qui est resté « muet » sur la question de la pêche dans le port de Bayonne et « sur les captures structurelles de milliers de salmonidés en mer. Le Cogepomi n'a jamais fixé les quotas de pêche comme la loi l'y oblige et n'évoque même plus les limites de conservation évoquées il y a 20 ans, qui suffiraient à stopper toute pêche commerciale ». J.-P. OMPRARET ■